

Les Cahiers de droit



PIERRE-CLAUDE LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit — Guide pratique*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 174 p., ISBN 2-89451-034-9.

Anne-Marie Beaulieu

Volume 37, numéro 4, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043426ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043426ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beaulieu, A.-M. (1996). Compte rendu de [PIERRE-CLAUDE LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit — Guide pratique*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 174 p., ISBN 2-89451-034-9.] *Les Cahiers de droit*, 37(4), 1159–1160. <https://doi.org/10.7202/043426ar>

unilatéralement située sur le plan des acteurs, soit les acteurs à l'intérieur du droit positif et les acteurs en dehors de celui-ci. En tout cas, le niveau d'analyse consiste à avoir accès à une logique de reconnaissance psychologique qui rappelle à la fois le réalisme américain et scandinave, de même que Hart, au niveau sociologique, économique et politique des acteurs. Il s'agit, comme le disent les auteurs, de s'interroger sur les acteurs et leurs statuts, leurs rôles, leurs centres d'intérêt, les motivations, les luttes de pouvoir, les stratégies, les modalités de prise de décision, etc. (pp. 15-16).

En fait, il ne s'agit, comme nous le voyons, de rien d'autre que des illusions épistémologiques qui n'ont plus aucun fondement scientifique défendable aujourd'hui. C'est une reproduction assez plate et non réfléchie dans le domaine du droit d'un réductionnisme positiviste et sociologique qui croit, idéologiquement, que le droit peut être traité comme objet, qu'il ne s'agit que de construire ou de reconstruire, ou encore de « déconstruire », le droit comme « objet », comme fait, pour que nous puissions avoir un accès privilégié au droit. Une telle position privilégiée n'existe pourtant pas. Épistémologiquement parlant, traiter la norme sur le plan factuel vide le droit de tout sens normatif. Peut-on voir la norme, peut-on voir le droit ? Comme nous sommes irrémédiablement obligés de répondre non, nous sommes aussi en droit de nous demander à quoi sert ce fondement du positivisme sociojuridique québécois.

Il nous semble en fait que ce fondement dudit positivisme ne sert qu'à établir une sorte de contraste idéologique avec le positivisme juridique classique. Il permet littéralement de « harponner » le positivisme juridique classique pour pouvoir ajouter les « faits » aux « droits ». Nous croyons impossible de voir en quoi nous pouvons gagner quoi que ce soit avec le positivisme sociojuridique, mais il est plus facile de voir ce que nous perdons.

Un des problèmes fondamentaux avec la profession de foi du positivisme sociojuridi-

que, c'est qu'il est incapable de gérer un programme scientifique sérieux en droit. À noter que les auteurs juristes des articles de cet ouvrage n'utilisent aucunement cette forme de positivisme. Ils utilisent, nonobstant la plaidoirie mentionnée, une méthodologie assez classique de discursivité juridique. Mieux que nos critiques, l'ouvrage dénie ainsi concrètement cette plaidoirie pour un positivisme sociojuridique.

Bref, pour un programme de recherche ayant pour objet de montrer comment les transformations technologiques influent sur le droit, le but n'est pas atteint, loin de là. Les contributions individuelles pourtant sont d'un grand intérêt, et nous les recommandons en tant que telles.

Bjarne MELKEVIK
Université Laval

PIERRE-CLAUDE LAFOND, Techniques de repérage des sources documentaires du droit — Guide pratique, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 174 p., ISBN 2-89451-034-9.

L'ouvrage de Pierre-Claude Lafond, professeur au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, s'inscrit parmi les nombreux guides de recherche documentaire juridique disponibles. Il constitue l'aboutissement de plusieurs années d'enseignement de la méthodologie du droit et est ainsi un instrument didactique utile. Il a pour objectif principal d'initier simplement, par une représentation schématisée, toute personne à la recherche juridique. Cependant, comme l'auteur l'a écrit dans son avant-propos, l'utilisateur ou l'utilisatrice du guide devrait avoir suivi ou être en train de suivre un cours de méthodologie de la recherche juridique, connaître et comprendre les sources documentaires du droit québécois et fédéral, et le fonctionnement d'une bibliothèque devrait lui être familier. Certaines notions préalables sont donc nécessaires, sur le partage des pouvoirs par exemple, afin de déceler le législateur compétent.

Le guide se divise en quatre modules : la loi, le règlement, la jurisprudence et la doctrine. Dans les deux premiers (la loi et le règlement), on y décrit la façon de trouver la loi et le règlement (québécois ou fédéral), de les mettre à jour et de vérifier leur mise en vigueur.

Au module trois, l'auteur expose les diverses techniques pour repérer la jurisprudence distinguant selon qu'il s'agit des instruments québécois ou canadiens. Trois méthodes sont décrites dans le cas des outils québécois : à partir d'une loi ou d'un règlement, à partir du sujet (mots clés) et à partir du nom des parties. Dans la partie canadienne, l'auteur reprend les mêmes méthodes auxquelles s'ajoute la recherche à partir d'un thème ou d'une locution. Point intéressant, on trouve à la section qui porte sur la recherche par sujet (québécoise et fédérale) une liste d'ouvrages regroupés selon le secteur de droit qu'ils englobent. P.-C. Lafond explique aussi comment vérifier et trouver l'appel d'un jugement puis retracer la jurisprudence citée.

Le quatrième et dernier module est consacré à la doctrine : on y apprend comment trouver une monographie, à partir du nom de l'auteur, du titre de l'ouvrage ou du sujet, ou encore un article de périodique, à partir du nom de l'auteur, du titre de l'article, du sujet, d'une loi ou d'un jugement.

Le guide se termine par un index analytique qui permettra au chercheur de repérer rapidement la section du guide qui l'intéresse. Bref, cet ouvrage constitue une aide aux différentes étapes d'une recherche juridique, qu'elle soit législative, réglementaire, jurisprudentielle ou doctrinale. L'auteur présente de façon brève et compréhensible les diverses techniques par des tableaux au début de chaque section. Ceux-ci permettent d'aller rapidement à l'essentiel sans avoir à lire tout le

texte expliquant la méthode. Cela constitue sans doute l'attrait principal de ce guide.

Anne-Marie BEAULIEU
Université Laval

Jean-Louis BAUDOUIN et PASCAL ÉLIE (des-sins), *Les perles de Thémis*, t. II, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 78 p., ISBN 2-89451-068-3.

Les perles de Thémis qui composent le second tome de l'ouvrage de Baudouin ont été recueillies dans des pièces de procédure et parfois dans des décisions judiciaires. Le premier tome était basé sur des perles puisées dans des travaux d'étudiants. L'auteur, dans sa préface, écrit que la réalité dépasse la fiction dans certains cas, ce que le lecteur constatera bien vite tout au long de sa lecture. Certaines de ces perles font sourire, mais d'autres sont tellement incroyables qu'elles risquent plutôt de faire pleurer. Citons par exemple « la conclusion à la tête » causée par un coup de parapluie ou la requête pour « interloquer » appel... N'oublions pas qu'il s'agit ici d'extraits de procédures réelles écrites par des avocats. Mieux vaut en rire !

Les dessins de Pascal Élie contribuent la plupart du temps à rendre le texte qu'ils accompagnent encore plus drôle. Cependant, ses dessins ne sont pas tous inédits puisque plusieurs de ses bandes dessinées avaient été publiées dans le défunt magazine juridique du Barreau intitulé *Maîtres*. Ils demeurent tout de même toujours d'actualité et démontrent l'imagination débordante du dessinateur. Bref une très bonne idée-cadeau pour déridier les juristes autant (sinon plus) que leur entourage qui prouve que « droit, justice et rire ne sont pas nécessairement incompatibles ».

Anne-Marie BEAULIEU
Université Laval